09 62 02 34 16

Bulletin municipal
Informations

Bulletin en téléchargement sur : https://corbes.fr **Juillet 2021**

Nous vous rappelons que ce feuillet est un bulletin municipal d'informations. Nous ne diffusons pas de courriers privés aussi intéressants soient-ils.

L'horloge et la cloche de la Mairie ont été électrifiée, Cette opération permet de préserver le mécanisme ancien en état de fonctionnement, la maintenance devenant de plus en plus difficile à assurer, Elle nous permettra également de modifier le volume sonore de la cloche et de garantir une heure juste.

Dans la nuit du 10 au 11 juin la Mairie a été cambriolée. Après avoir essayé de défoncer la porte de la cave, sans succès, les malfaisants ont défoncé la porte d'entrée de la Mairie, puis celle blindée de l'étage faisant s'effondrer la cloison. Après avoir « neutralisé » l'alarme ils ont quitté les lieux emportant un ordinateur portable. Résultat de cette opération des Pieds Nickelés environ 10.000€ de dégâts heureusement assurés.

Ca y est, on peut enfin se réunir en nombre (pour le moment…).

Pour fêter cette liberté retrouvée… dans le respect

des gestes barrières et des distanciations physiques.

Madame Crespon Lherisson maire de Corbès,

les membres de son Conseil Municipal ont le plaisir de vous inviter :

Le vendredi 30 Juillet a partir de 18h30 pour un apéritif avec « amuse gueule » à la salle du Micocoulier.

A consommer avec modération

Adresse 260, impasse de la Mairie 30140 Corbès - **Horaires d'ouverture** Du lundi au vendredi de 13h00 à 16h00.

Nouvelles brèves

Bouygues et SFR ont en projet d'installer une antenne relais sur la cime de la montagne au lieu-dit « le roc courbé » Les informations ont été affichées en mairie dès réception de celles-ci.

Une équipe de conseillers municipaux a assuré une permanence dans la salle du Micocoulier le mardi après-midi pendant 5 semaines + 1 lundi soir pour recueillir les avis des Corbesiens à propos du PLU actuel et leurs souhaits sur une hypothétique révision (totale ou partielle).

11 personnes se sont déplacées :
3 demandes d'aménagements avec le zonage ou le règlement ont été formulées,
3 interventions ont été très positives, suggestions intéressantes sur certaines Zones… à explorer.
Nous nous rapprochons donc d'un bureau d'études afin de connaître les possibilités qui nous sont offertes face à ces demandes constructives.

Par ailleurs, la DDTM nous a confirmé que la loi ALUR supprime le coefficient d'occupation des sols et la règle de superficie minimale des parcelles constructibles ». Donc le COS et/ou la règle de superficie minimale ne s'appliquent plus.

La première tranche des travaux du Jardin Clos a été réalisée par l'entreprise Martel Frères. La deuxième tranche se déroulera après la saison estivale.
Cette pause, rendant impossible l'utilisation du Jardin Clos, nous a forcé à annuler le repas traditionnel estival et à inviter toute la population à un apéritif avec « amuse-gueule » qui se déroulera le vendredi 30 Juillet à partir de 18h30 à la salle du Micocoulier.

Invitation en première page